



COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

**Revue de presse
du 22 au 28 septembre 2018**

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

I. COI et ses projets

1.1	Environnement.....	3
1.2	Biodiversité marine.....	4
1.3	Economie.....	7
1.4	Indianocéanie.....	8
1.5	Sécurité maritime.....	12

II. Centre d'intérêt

1.6	Changement climatique.....	15
1.7	Tourisme.....	17

VOTRE RENDEZ-VOUS ÉCOLOGIQUE

OSMOSE

FORMATION

Émuler les techniques policières pour protéger la nature

Traiter les dégâts faits aux zones environnementales comme des crimes et utiliser les techniques de la police scientifique pour prévenir les récidives. C'était le but de la formation de la COI.

CONSIDÉRER les dégâts faits à l'environnement comme des scènes de crime extraites de la série *Les Experts*, voilà une idée qui pourrait très bien être perçue comme farfelue. Et pourtant c'est une technique qui est appliquée depuis la fin des années 80 lorsque l'*United States Fish and Wildlife Service (USFW)*, un département d'Etat américain, embaucha Ken Goddard, un ancien officier de la police de Los Angeles, pour enquêter sur le braconnage dans les territoires américains au même titre que des scènes de crimes.

La semaine dernière, la Commission de l'Océan Indien (COI), dans le cadre de son programme Biodiversité, financé par l'Union européenne, a inauguré un cours de formation. Étale sur six jours, il a permis à une douzaine de fonctionnaires de la protection marine de différents pays de la région océan Indien, Maurice compris, de découvrir comment traiter les scènes de crimes environnementaux en mer.

Cette formation a permis aux participants de comprendre comment récupérer

les preuves nécessaires pour une enquête et comment les mener vers une cour de justice en préservant la chaîne de contrôle des preuves. Pour ce faire, des formateurs étrangers, dont Dave Gulko, l'un des pionniers des scènes de crimes environnementaux marines, étaient sur place pour partager leurs expériences et leurs connaissances avec les participants.

«*Traiter les dégâts produits par l'Homme sur la nature comme des scènes de crime ne date pas d'hier. Ken Goddard a travaillé pour l'USFW dans cette optique pendant plusieurs années mais dans le cas des scènes aquatiques, c'était plus compliqué*», explique Dave Gulko. «*Cela fait environ 14 ans maintenant que nous avons mis en place des techniques qui s'appliquent pour les cas en mer.*»

Ce qui est qualifié de scènes de crimes environnementaux couvre plusieurs types de dégâts volontaires ou pas de la part de l'Homme dans des zones protégées ou encore du braconnage. Cela va des dégâts causés par des navires échoués sur les récifs aux pillages de nids de tortues pour la vente des œufs ou encore au braconnage de tortues pour en faire des trophées. Les deux cas de navires échoués entre 2016 et 2017 ont constitué une piqûre de rappel pour les fonctionnaires mauriciens afin qu'ils soient formés pour étudier l'ampleur des dégâts subis et recueillir une liste de preuves.



Formateurs et fonctionnaires de la région océan Indien ont participé, la semaine dernière, au cours sur les crimes environnementaux.

«*Quand le MV Benita s'est*

échoué dans le lagon du Boutchon, ça a été un rappel pour montrer la nécessité d'avoir ce genre de techniques», explique Sharveen Persand, consultant océanographe qui a aussi assuré la formation. «*Durant la formation, nous n'avons pu que gratter la surface des techniques et de ce qu'il faut apprendre mais maintenant, tout le monde a les outils et*

les connaissances pour qu'ils puissent les approfondir.»

Avec ces techniques et une enquête de la part des autorités concernées, il devrait être plus facile d'épingle les braconniers et de délimiter les dégâts faits à la faune et la flore marine. «*Il y a plusieurs points que l'on a pu mettre en pratique. Les participants ont travaillé dur pour être certifiés mais c'est un pas en avant qu'il faut saluer. Et avec les techniques alliées aux outils, il est temps de faire une différence en allant plus*

loin», ajoute l'océanographe

Ces techniques, inspirées de ce que fait la police dans le cas d'un meurtre, se sont décalées en mer après pluri-mes procès perdus par rapport aux dégâts causés dans des aires marines.

«*Nous étions plusieurs scientifiques de différents pays et des fonctionnaires de protection marine à avoir remarqué que des cas étaient perdus en cour en raison d'un manque de preuves*», ajoute Dave Gulko. «*C'est pour cela que j'ai demandé l'aide de Ken Goddard et nous avons mis en place des techniques précises. Cela va du sac pour les preuves au carnet de notes. Mais le point le plus important est que tout ce qu'il faut pour recueillir des preuves est disponible sur le marché local.*»

Comme la plupart des autres instructeurs, Dave Gulko est un fonctionnaire gouvernemental. Il travaille pour l'Etat d'Hawaï. Dépendant du cadre de formations dans le monde, différents formateurs vont où les cours sont donnés. Le but étant d'avoir la formation la plus indépendante possible pour les Etats. Et comme les formateurs le disent, ces techniques doivent être mises en pratique pour pouvoir être utiles.

Xavier MAUGUERET

RETROUVEZ VOTRE SUPPLÉMENT GRATUIT

Menace sur la biodiversité marine: formation sur les techniques d'investigation

Par Les Nouvelles sur 24/09/2018 



Le programme Biodiversité, mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien (COI), prévoit une formation sur les techniques d'investigation et d'évaluation des impacts des activités humaines sur les écosystèmes récifaux. Cette initiative fait suite à la demande de deux Etats membres de la COI, en raison de l'ampleur des menaces sur la biodiversité marine dans la région.

La formation sera basée sur le manuel développé par l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI), pour répondre à la préoccupation des acteurs dans le secteur halieutique dans la région océan Indien.

En effet, la biodiversité marine dans la région océan Indien est de plus en plus menacée par la pêche illégale, les échouages de bateaux, les techniques destructrices de pêche, la dégradation des habitats, la pollution, le braconnage, les ruissellements côtiers, le trafic de ressources naturelles, le blanchissement des coraux...

Pour rappel, le programme Biodiversité est financé par l'Union européenne à hauteur de 15 millions d'euros sur la période 2013-2018. Il couvre les Etats membres de la COI ainsi que le Kenya et la Tanzanie.

R.R.

26 septembre 2018

<https://www.lexpress.mu/article/339671/que-sont-ils-devenus-parama-valaydon-secteur-financier-democratise-gestion-richeesse>

Coopération – Les opportunités dans la zone océan Indien

© 26 septembre 2018 | Harilalaina Rakotobe | 81 Vues | 3 minute(s) pour lire



**Amsterdam
Airport Transfers**

Best Price Guarantee -
Hassle Free Arrival - Free
Cancellation - 100% Refund



Les échanges commerciaux entre les îles de l'océan Indien gagneraient à être mieux exploités. Le numérique se présente comme une alternative pour ouvrir les marchés.

Focus sur la collaboration entre les pays d'Afrique continentale et ceux de la zone océan Indien. La onzième édition du forum économique des îles de l'océan Indien se tient présentement au village Voara, en simultané avec la cinquième édition du salon de la créativité « Voatra ». L'objectif consiste à profiter du réseau de l'union des

Chambres de commerce et d'industrie des îles de l'océan Indien (UCCIIOI) afin de mettre en valeur les opportunités et les défis économiques communs.

Selon les chiffres fournis par la Commission de l'océan Indien (COI), les échanges commerciaux intra- COI sont encore très limités, à hauteur de 3 à 5 % du commerce total des îles qui constituent la commission. Des échanges qui se font presque essentiellement entre Maurice, Madagascar et La Réunion, compte tenu de leurs poids économiques respectifs. Ainsi, L'Europe et les États-Unis restent les plus gros marchés d'exportations de la région. Alors que les produits manufacturés, intermédiaires, et les matières premières prédominent dans les exportations intra régionales

Intégration

Par ailleurs, alors que les exportations vers le reste du monde se sont limitées à quelques produits, le commerce intra-africain est beaucoup plus diversifié. Maurice est le plus gros exportateur intra-COI, tandis que la balance commerciale de La Réunion avec les pays de la COI est structurellement déficitaire.

La région de l'océan Indien est donc encore loin d'avoir réalisé tout son potentiel d'intégration régionale. Une bonne intégration régionale peut permettre d'obtenir une meilleure allocation des ressources et d'exploiter les complémentarités existant entre les pays de la COI. Afin de renverser cette balance, la mise en place d'une plateforme numérique pour élargir les opportunités d'ouverture vers les autres marchés indo-océaniques est en cours et sera présentée lors de cette onzième édition de la FEOI.

« On lancera officiellement la plateforme OceanIndian.biz lors de ce forum. Un moyen pour l'UCCIIOI de faire bénéficier à tous ses membres des retombées considérables attendues dans le développement des affaires des opérateurs économiques de la région en général, et surtout pour le pays hôte qu'est Madagascar », explique Herland Cerveaux, directeur de programme de l'UCCIIOI.

OceanIndien.biz est une plateforme numérique dédiée aux échanges économiques entre les îles du Sud-ouest de l'océan Indien. L'outil est porté par UCCIIOI, à travers le soutien de l'Agence française de développement (AFD), dans le but d'appuyer le développement des échanges économiques et commerciaux entre les îles du Sud-ouest de l'océan Indien, dont les Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, La Réunion et Mayotte.



FEIOI : Cooperation Ocean Indien Et Afrique Continentale



Antananarivo ; 25 Septembre (ANTA) : 150 acteurs privés et publics de l'Océan Indien et de l'Afrique Continentale vont participer au 11ème Forum Économique des Iles de l'Océan Indien (FEIOI) qui se tiendra les 26,27 et 28 septembre 2018 au village Voara Andohatapenaka.

Cette année, la coopération « Océan Indien-Afrique continentale » sera le focus de l'évènement, a indiqué le Directeur Général de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Antananarivo (CCIA) Hery Nirina Andrianarivo lors de la conférence de presse tenue ce 25 septembre 2018 au CCIA Antaninarenina.

En outre, le panel de haut niveau sur le thème « Logistique et développement des entreprises de l'Océan Indien » se tiendra après la cérémonie d'ouverture officielle du mercredi 26 septembre et avec l'intervention des Ministres et des acteurs économiques importants à savoir le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien (COI), le Ministre Conseiller de l'Union Européenne à Maurice, le Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé de Madagascar. Cette édition mettra à profit le réseau de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie des Iles de l'Océan Indien (UCCIOI) et de ses Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) membres sur le continent africain dans l'objectif de mettre en valeur les opportunités et les défis économiques, a souligné le Directeur du programme de l'UCCIOI, Herland CERVEAUX. Cette année, l'évènement de la CCIA « VOATRA » fera partie intégrante du FEIOI et présentera près de 70 stands et qui mettra en avant les savoirs et savoir-faire de la Grande Ile ainsi que ses richesses et ses diverses potentialités. En somme, le public pourra découvrir pendant ces trois jours les productions des pays de l'Océan Indien et celles des pays du continent invités dans tous les secteurs d'activités : artisanat, textile, agribusiness, industrie, agroalimentaire, TIC, événementiel, tourisme, recyclage, énergie renouvelable, économie bleue, bien-être, etc....

Des retombées considérables seront attendues pour le développement des affaires des opérateurs économiques de la région de l'Océan Indien.

L'actualité indianocéanienne sur tous les fronts



Le mardi 2 octobre, dans le droit fil de sa tradition en matière de coopération régionale, la mairie de la Possession organise des « assises de la croissance verte dans l'Océan indien ». Ces assises réuniront des maires de Madagascar, de Maurice, des Comores, des Seychelles, de Mayotte, de La Réunion : de l'Indianocéanie.

Les 4 et 5 octobre, l'Université, de son côté, organise un colloque international sur le thème « Définis-moi l'Indianocéanie ». Les 5 et 6 juillet derniers, à l'occasion de la réunion des présidents des universités françaises, un colloque avait été organisé au Moufia, sur le thème des « universités ultramarines face aux défis de l'internationalisation ». Il a été question, là aussi, de l'Indianocéanie.

L'Indianocéanie du terrain existe. La preuve : cette réunion des maires, à La Possession, le 2 octobre prochain : dans deux semaines. L'Indianocéanie - les « îles du sud-ouest de l'Océan indien » - est un espace particulier relativement nouveau au niveau de la conscience des peuples et de leurs responsables politiques (elle a été officiellement nommée il y a trois ans, par « la conférence des chers d'Etats de la COI » à Moroni, aux Comores), mais cet espace particulier est beaucoup plus ancien dans sa réalité géographique, historique, anthropologique (un peu plus de trois siècles).

Les assises de La Possession, le 2 octobre, c'est l'Indianocéanie du terrain. Comme La Conférence des Évêques de l'Océan Indien (la CEDOI) ; comme « les Jeux des Iles » (que l'on pourrait appeler « Les jeux de l'Indianocéanie ») ; comme « L'association des juristes de l'Océan Indien » (un peu en sommeil) ; comme était la « Fédération Communautaire de l'Océan Indien » (la FCOI), que j'ai présidée pendant quelques années ; comme bien d'autres organisations de plus en plus nombreuses. Par habitude, ces organisations se placent sous le signe de « L'OCEAN

INDIEN » (le fameux OI des sigles), mais, en réalité, elles concernent l'INDIANOCEANIE - l'archipel des Comores, l'archipel des Mascareignes (La Réunion, Maurice, Rodrigues), Madagascar, les Seychelles - qui est un espace bien précis à l'intérieur du grand Océan Indien.

Les familles Hoarau, Mohamed, Samy, Chane, Rakoto, que l'on retrouve dans toutes les îles, font de leurs peuples des peuples cousins : cela aussi, c'est l'Indianocéanie du terrain. Les Réunionnais qui choisissent de passer leur retraite à Maurice ; les entreprises réunionnaises qui sont implantées à Maurice, à Madagascar, aux Comores, les étudiants réunionnais qui vont étudier à Mada ou à Maurice, les « volontaires » réunionnais qui vont servir dans d'autres îles : cela est encore l'Indianocéanie du terrain. Les Malgaches, les Comoriens, les Seychellois qui se sont établis à La Réunion, les Karanes qui tiennent des stations-services à La Réunion et qui dirigent d'autres entreprises, les autres Malgaches qui sont au Grand Marché de Saint-Denis, les Mauriciens qui tiennent des garages ou qui dirigent, ici, de grosses entreprises, les étudiants malgaches, comoriens, mauriciens, seychellois qui sont à l'Université de La Réunion : cela, encore et toujours, c'est l'Indianocéanie. Les centaines de milliers de passagers que transportent Air Austral, Air France, Air Madagascar, Air Mauritius entre les îles, les croisières de « Costa » autour des îles : c'est encore l'Indianocéanie de terrain. L'Indianocéanie au niveau des peuples, au niveau des entreprises, vit, bouge, se développe, se tisse.

Cette réalité indianocéanienne de terrain n'est pas due au hasard. Elle est une conséquence de l'insularité : l'Indianocéanie est insulaire. Elle est, aussi, le résultat de l'Histoire et de la politique. Dans le temps de l'Histoire universelle connue, les îles indianocéaniques ont été peuplées par des femmes et par des hommes venus d'Afrique, d'Asie et d'Europe ; elles ont toutes, à un moment ou à un autre, été colonies françaises ; et elles sont francophones. L'Indianocéanie est un produit métis d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Malgré les liens très forts, réels ou rêvés, avec les continents des origines, l'Indianocéanie n'est plus l'Afrique, n'est plus l'Asie, n'est plus l'Europe. Ce fonds culturel commun est un ciment et pourrait être un tremplin pour un développement communautaire des peuples.

Il faudrait, pour cela, que les Etats se mettent résolument ensemble pour une gestion politique collégiale de ce développement. À la fin des années 1980, après des débats, des rencontres, des projets, et à la faveur d'une détente dans le contexte de « guerre froide », les Etats ont fini par se doter d'un outil : la Commission de l'Océan Indien (la COI). En 2015, la conférence des chefs d'Etats de la COI a fini par nommer officiellement l'INDIANOCEANIE.

Les difficultés, sur le chantier de l'Indianocéanie, ne manquent pas. Et l'on constate une timidité des Etats à s'y engager. L'esprit communautaire vécu dans la pratique au quotidien, sur le terrain, par les peuples, au niveau des individus, des familles, des entreprises, des associations, manque aux dirigeants des Etats. Ils ont

maintenu les frontières-cloisons dressées par les puissances coloniales de l'époque, pour isoler nos îles entre elles ; ils craignent que la gestion collégiale du développement communautaire n'entraîne des pertes de souveraineté dans la gestion des affaires de leurs pays respectifs ; ils se sentent plus assurés dans les relations bilatérales avec les grandes puissances du monde. Un nouveau pas dans l'engagement communautaire était espéré avec le projet de réforme de la COI. Ce projet traîne en longueur. On sent des réticences.

Pour sortir de cette indécision, il faudrait distinguer, ne pas mélanger, la politique communautaire indianocéanienne et les politiques des Etats entre eux et avec le reste du monde. La politique communautaire est une affaire de famille, une affaire interne entre Indianocéaniens pour la mise en valeur commune des potentialités de chaque île au profit de toutes les îles par des acteurs indianocéaniens ; la politique indianocéanienne n'est pas la politique du riche qui aide le pauvre, mais l'investissement dans un pot commun, des pauvretés et des richesses de toutes les îles pour le développement de la communauté. L'Indianocéanie, c'est la gestion politique collégiale, par les Etats, d'un développement de proximité communautaire, qui laisse aux Etats le soin de régler les contentieux internationaux, de conclure des accords économiques dans des domaines qui dépassent les moyens propres des acteurs indianocéaniens, pourvu que soient sauvegardées les actions de ce développement interne des peuples de la communauté. Le traité franco-mauricien pour un projet de cogestion de la pêche à Tromelin est un exemple intelligent qu'il faudrait faire aboutir : il sépare le contentieux de souveraineté entre les Etats français et mauricien, pour permettre, en attendant une issue sur ce sujet, le développement de la pêche indianocéanienne à Tromelin. De la même façon pourrait être trouvée une méthode pour avancer dans le contentieux franco-comorien au niveau des Etats et des organisations internationales, sans compromettre une action indianocéanienne de développement de Mayotte et des autres îles comoriennes au niveau de la COI.

La communauté indianocéanienne, c'est le développement des peuples directement, à la base : chemins, logements, formation, production artisanale, petite industrie, production agricole, tourisme avec et pour les 25 millions d'Indianocéaniens, dans le cadre d'une cogestion politique des Etats au service des peuples. Avec la prudence qui s'impose, la décolonisation de nos îles sera accomplie lorsque les barrières qui les isolent tomberont, lorsque sur l'ensemble des terres de la communauté, les hommes, les capitaux et les biens indianocéaniens circuleront librement.

A mes cousins les maires qui se réuniront à La Possession le 2 octobre, je leur dis que leur réunion n'est pas une réunion entre représentants de pays étrangers, mais une réunion de famille entre cousins, pour le développement de la maison commune qu'est l'INDIANOCÉANIE. Les maires, c'est la base, c'est le concret, c'est la proximité. Si les maires s'engagent dans la construction de l'INDIANOCÉANIE, ils réaliseront les soubassements de l'édifice, ils pourront peser sur les Etats. Ils

ne devront pas se séparer en maires riches qui viennent en aide aux maires pauvres, mais se comporter en maires qui apportent, tous, dans le pot commun de l'action, leurs richesses pour combler les manques des uns et des autres. « Qu'est-ce que je peux apporter ? » devront s'interroger tous les maires.

Aux universitaires qui se réuniront les 4 et 5 octobre au Moufia, je ne puis que dire ma joie de voir le saint des saints de l'intelligence, de la connaissance et de la recherche s'intéresser à l'INDIANOCEANIE. Leurs conclusions pèseront sur l'attitude et sur l'action des politiques. Le présent « journal » (un peu plus long que d'habitude) est ma contribution - une contribution externe - aux travaux du colloque.

Lorsque la conscience des peuples et des Etats s'éveillera, l'INDIANOCEANIE sera une grande espérance pour nos pays, qui ne méritent pas le sort qu'ils connaissent aujourd'hui. La volonté et le goût de trouver les solutions aux problèmes seront plus forts que le scepticisme et le découragement qui pèsent encore trop aujourd'hui.

Paul HOARAU

26 septembre 2018

<http://www.iris-france.org/118760-ocean-indien-quelle-securite-maritime/>

Océan Indien : quelle sécurité maritime ?

par Dr. Patrick Ferras, directeur de l'Observatoire de la Corne de l'Afrique, enseignant à IRIS Sup'



L'océan Indien est un des hauts lieux stratégiques de la planète. La juxtaposition des routes maritimes (dont les nouvelles routes de la soie) et l'implantation de bases militaires majeures (Diego Garcia, Djibouti, Doha) nous le rappellent fréquemment. La concentration des forces navales internationales ou nationales est importante et elles tentent de lutter contre les trafics en tous genres. Les nombreux États qui ceignent cet océan ne doivent pas faire oublier qu'il existe des Îles dont l'importance est concrétisée par la Commission de l'océan Indien (COI). Maurice, Seychelles, Madagascar, l'Union des Comores, mais aussi La Réunion (France) forment un ensemble discret, mais dont le poids politique s'affirme au travers d'initiatives régionales notamment pour la lutte contre les menaces maritimes.

Une sécurité maritime aux mains des acteurs extérieurs

Les architectures de sécurité maritime se mettent en place en fonction des menaces. Si le détroit de Malacca concentre une activité forte de piraterie et de trafics, les acteurs régionaux se sont donnés les moyens depuis plusieurs années de diminuer les conséquences de telles dérives. Dans le golfe de Guinée, la menace est moindre, mais petit à petit les pays de la région mettent en place des centres de coordination, d'intervention. Jonction entre Malacca et l'océan Atlantique, l'océan Indien a tardé à créer sa propre architecture. Si le Code de conduite de Djibouti, a été une initiative intéressante, il restait en dessous des besoins globaux en sécurité de la région d'autant que le contrôle des espaces maritimes est assuré, dans une large mesure, par les forces étrangères (internationales, otaniennes, nationales). Nous pouvons constater une baisse des actes de piraterie dans la

région, mais elle s'est faite sans une réelle implication africaine directe et conséquente.

L'appropriation régionale se devait d'être large et ambitieuse. Le regroupement du Kenya, de la Tanzanie, du Mozambique, de Djibouti, de la Somalie, de Maurice, des Seychelles, de l'Union des Comores et de Madagascar au travers du programme MASE qui couvre l'Afrique orientale et australe et l'océan Indien (AfOA-OI) correspond à cet objectif.

Le programme MASE

La coordination du programme MASE est réalisée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en étroite collaboration avec d'autres organisations régionales chargées de la mise en œuvre des activités. L'Union européenne est le bailleur de fonds (37.5 millions d'euros). Les autres partenaires techniques du programme sont l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), Interpol et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La liste des pays cités supra met en jeu quatre organisations régionales : l'IGAD, le Marché commun d'Afrique australe et orientale (COMESA), la Commission de l'océan Indien (COI) et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC). Le programme régional fonctionne sous forme de « domaines de résultats » attribués à chacune des régions. Le résultat 1, géré par l'IGAD, concerne les initiatives promouvant des moyens de subsistance alternatifs à ceux issus de la piraterie et autres trafics. L'IGAD soutient activement la création des Comités de coordination de la sécurité maritime (MSCC) en Somalie. L'EAC coordonne le résultat 2 qui vise à renforcer les capacités nationales et régionales dans les domaines de l'arrestation, le transfèrement, la détention et le jugement des individus suspectés d'actes de piraterie. Le résultat 3, mené par le COMESA, a pour objectif d'interrompre les flux financiers illicites et de lutter contre le blanchiment d'argent. C'est à la COI que revient la responsabilité de mettre en œuvre les résultats 4 et 5 qui concernent les capacités nationales et régionales d'action en mer. Deux accords ont été signés lors de la réunion ministérielle d'avril 2018¹. Ils vont permettre l'opérationnalisation des deux mécanismes régionaux de sécurité maritime, le premier portant sur l'échange d'information et le second sur la coordination d'opérations relevant de l'action de l'État en mer. Ils s'appuient respectivement sur un centre régional de fusion d'informations maritimes (CRFIM) à Madagascar et un centre régional de coordination opérationnelle (CRCO) situé aux Seychelles. Les missions du CRFIM sont de recueillir, fusionner et analyser les informations en provenance de multiples sources afin d'établir la situation maritime de la région. Le CRCO est chargé d'assurer les interventions en s'appuyant sur les centres opérationnels nationaux. Grâce à ces deux centres, on assiste à la montée en puissance d'un mécanisme régional pour lutter contre les crimes et délits en mer.

Pour acquérir la pleine capacité opérationnelle, un officier de liaison de chaque État signataire sera affecté dans les deux centres et de nombreux exercices sont programmés.

Potentialités et limites du programme MASE

Le programme MASE cadre parfaitement dans la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (2050). La mise en œuvre des deux centres permettra à l'AfOA-OI de s'approprier la sécurité maritime et de petit à petit prendre la main à la place des marines de guerre étrangères. Les États parties prenantes du programme MASE confrontés à la piraterie et à d'autres crimes et menaces maritimes devraient montrer un intérêt croissant pour ce mécanisme régional.

Toutefois, il restera à définir sous quelles formes les pays de la région souhaitent acquérir des moyens navals, à l'heure actuelle encore trop limités pour des interventions H24 en mer. Une solution pourrait être de s'engager dans des investissements régionaux, car les budgets nationaux sont trop faibles. D'autre part, les stratégies nationales et régionales gagneraient à être harmonisées pour plus de cohérence.

Le programme MASE permettra, dans les prochaines années, à la région AfOA-OI de s'approprier la sécurité maritime, notamment grâce à l'octroi de matériels aux bénéficiaires des Centres régionaux de Madagascar et des Seychelles sur les ressources du 10^e Fonds européen de développement. Basé sur un « partenariat solide en faveur d'un espace maritime sûr et sécurisé », il ouvre des perspectives encourageantes dans la capacité des organisations économiques régionales à s'unir sur un même objectif. Les États insulaires africains s'affirment comme locomotive de l'investissement dans la maîtrise des espaces maritimes pour le développement économique de l'Afrique

Centres d'Intérêts

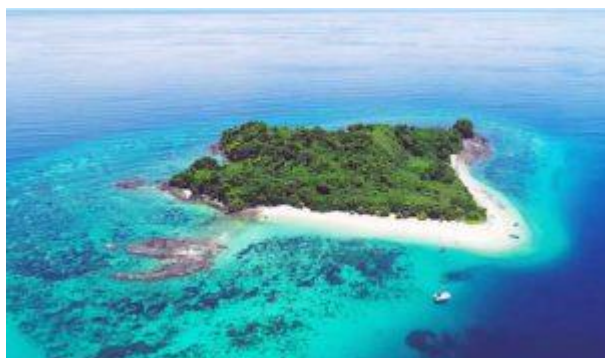
Changement climatique

26 septembre 2018

<http://www.midi-madagasikara.mg/societe/2018/09/25/changement-climatique-effets-devastateurs-sur-la-biodiversite-marine-du-nord/>



Changement climatique : Effets dévastateurs sur la biodiversité marine du Nord



(Crédit photo : Office régional du Tourisme de Nosy-Be) 25% des coraux du récif corallien du parc marin de Nosy Tanihely sont blanchis, et l'île est également menacée par l'érosion marine.

Les écosystèmes marins du Nord de la Grande Ile subissent de plein fouet les effets dévastateurs du changement climatique.

Précisons dès le début que les impacts négatifs du changement climatique ne sont pas l'apanage de la partie septentrionale de l'île. Tous les écosystèmes de Madagascar sont concernés, et ce, qu'ils soient marins, forestiers, lacustres, ou encore littoraux. Nous allons prendre ici le cas de la région de DIANA (Diégo, Ambilobe, Nosy-Be, Ambanja), pour la simple raison que de nouvelles informations sont actuellement disponibles sur la région. D'autant plus que pour cette région, les enjeux économiques de la préservation de la biodiversité marine par rapport aux effets du changement climatique sont énormes. DIANA est un « hot spot » de l'économie bleue, tout en abritant la destination touristique n°1 (l'île aux Parfums) : numéro 1 pour le commerce et l'exportation de thon rouge – un produit savoureux et luxueux, Ô combien prisé sur la scène internationale -, région de concentration des premiers producteurs/exportateurs de l'or rose, du crabe serrata, etc.

Nosy Tanihely. La semaine dernière, l'Office national pour l' Environnement a organisé dans la région, un atelier de restitution des informations relatives au « Tableau de Bord Environnemental » (TBE) de DIANA, avec une emphase particulière sur les districts de Nosy-Be et d'Ambanja. Il a ainsi été retenu de cet atelier, entre autres, que pour l'île Tanihely (petite île) par exemple, 25 % des coraux ont été détruits en deux ans, de 2016 à 2018, à cause du changement climatique. Mahatondra Cynthia, Responsable de la conservation du Parc national Tanihely d'expliquer davantage le phénomène : « Depuis le phénomène de

15

sécheresse et d'élévation de la température El nino en 2016, nous avons constaté que 50% des coraux en basse profondeur ont été blanchis, ce qui représente 25% de la surface totale du récif corallien de notre parc. Des études ont été menées avec le Centre national de recherches océanographiques, et heureusement de nouvelles colonies de coraux ont été révélées. » Toutefois, le blanchissement des coraux n'est pas le seul phénomène auquel fait face le Parc Nosy Tanihely. L'érosion de la façade occidentale le guette également. Ils ont essayé la plantation de vétivers, mais sans grands résultats. Peut-être devraient-ils essayer les mangroves ? Un écosystème marin irremplaçable dans la mitigation et l'adaptation des effets du changement climatique.



(Crédit photo : ONE) Photo prise lors de l'atelier organisé par l'ONE sur les résultats du Tableau de Bord Environnemental de la région DIANA.

Institution et population. Par ailleurs, il importe de rappeler que dans cette lutte contre le changement climatique, l'étroite collaboration entre les diverses institutions actrices et les populations directement concernées est essentielle. Pourquoi ? Parce que le changement climatique est avant tout le résultat de la somme des agissements humains peu respectueux de la nature ; et en retour, l'Homme est le premier à en subir les conséquences. La volonté politique des dirigeants, les financements des bailleurs et les études des chercheurs sont certes indispensables, mais ils ne serviront pas à grand-chose si la considération et l'implication des communautés locales sont absentes. Mamy Rajaonarivelo, Directeur du Centre national de recherches océanographiques de rajouter : « Les effets du changement climatique se ressentent sur la vie quotidienne de l'être humain : l'intoxication alimentaire par la consommation de poissons eux-mêmes intoxiqués par la pollution marine, la raréfaction, voire la disparition de certaines espèces de poissons, l'érosion marine, alors que la majeure partie de la population vit de la mer, etc. En tant qu'organisation nationale, nous nous efforçons de faire le pont entre la stratégie de l'Etat et les impacts sur la vie des communautés locales : nous entreprenons des activités d'éducation environnementale à l'endroit des enfants, qui eux-mêmes partageront leurs expériences avec leurs familles ; nous menons des plaidoyers à l'échelle communautaire pour informer la population sur l'impact de ses actes sur la biodiversité marine, et lui faire adopter de nouvelles pratiques positives en termes de conservation de l'environnement. »

Luz Razafimbelo

26 septembre 2018

<https://www.lemauricien.com/article/tourisme-rs-79-milliards-en-sept-mois/>

Tourisme : Rs 7,9 milliards en sept mois



Les arrivées touristiques pour la période de janvier juillet 2018 ont rapporté Rs 37,9 milliards, selon les données recueillies par la banque centrale. Ce montant est basé sur des arrivées de 762 746 touristes pour les sept premiers mois de l'année. Pour la période correspondante de 2017, le pays avait accueilli 738 206 visiteurs et les recettes s'étaient élevées à Rs 33,5 milliards.

Selon les prévisions officielles, les recettes touristiques pour l'ensemble de l'année 2018 devraient dépasser les Rs 65 milliards par rapport à Rs 60,3 milliards en 2017 pour 1 341 860 arrivées touristiques. Par ailleurs, le groupe hôtelier Sun Resorts annonce la création de son intranet : SunBuzz.

Le lancement a été effectué la semaine dernière par le "Chief Executive Officer" du groupe, David Anderson. Conçu par les employés et pour les employés, SunBuzz a pour objectif d'améliorer le quotidien de tous les employés du groupe Sun avec de nombreux contenus et rubriques disponibles tels que les partages de fichiers, contacts, nouvelles, événements et offres d'emploi, entre autres. Sun espère également que SunBuzz favorisera davantage les synergies entre les différents « clusters » tout en créant un réel sentiment d'appartenance à l'entreprise.

David Anderson a profité de l'occasion pour présenter le nouvel hymne de Sun : « We are people of the Sun », écrit et chanté par les équipes de Sun Resorts. L'hymne a été enregistré au Studio Sounds à La Pirogue.